



# COMMISSION DEPARTEMENTALE DE PREVENTION MEDIATION ET EDUCATION

Procès-Verbal n° 4  
Réunion du 21 11 2022  
(Présentiel)

**Animateur :** M. Boubakar HAMDANI

**Présent(e)s :** MM. BONNEFOUS, TCHENQUELA, GUERFI (CD), COUTARD, KNOEPFLI,  
KIANPOUR, MATILI (Assiste)

**Excusé :** Mme LEGRAS  
MM. COZETTE, DUNATTE (CD), ADREF

- 
- M. Boubakar HAMDANI présente le contexte du match pour lequel la CDPME reçoit deux clubs. Il explique les difficultés et les mesures mis en place.
  - A l'issue de la rencontre, la CDPME propose au club de l'aider à organiser le match sur son terrain, en le mettant à huis clos, avec un accompagnement, et une mise en place d'un plan global de prévention.
  - Le Président nous informe que la municipalité refuse que cette rencontre ait lieu sur son territoire en raison des incidents de la saison précédente.
  - La CDPME explique aux présidents qu'il n'appartient pas au District de décider du lieu du terrain de repli à la place des clubs mais que celle-ci reste à disposition pour les accompagner.



- Le Président nous propose de tenter d'organiser le match en dehors de la commune sous réserve de l'accord de la commission centrale des compétitions.
- Dossier transmis à la commission centrale des compétitions.
- M. Boubakar HAMDANI fait un point sur les inscriptions à la formation RPS qui sont aux nombres de 7 à ce jour. Une relance va être faite auprès des clubs.
- La CDPME fait un point sur les matchs du Week-end passé et déplore un incident sur un match jeune.

**Prochaine réunion de la CDPME 28/11/2022 à 18h30 au District 92**

L'animateur de la commission



Le secrétaire de la Commission

